

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures d'économies d'énergie Recommandations supplémentaires pour les communes genevoises

Carouge, 4 octobre 2022 – Les mesures du plan d'action cantonal en matière d'économies d'énergie ont été discutées par les communes genevoises dans le cadre de l'ACG. Afin de permettre une mise en œuvre homogène de mesures complémentaires dans les communes, ces dernières ont émis des recommandations qui concernent plus particulièrement les installations sportives et l'éclairage des voies publiques municipales.

S'agissant des installations sportives, les communes préconisent de fixer à **26°C au maximum tous les bassins des piscines**, y compris les bassins scolaires. Elles recommandent de **maintenir l'ouverture des patinoires extérieures saisonnières** avec une ouverture coordonnée et raccourcie, **de début décembre à fin janvier**, afin de permettre à la population de profiter localement de cette activité hivernale à l'extérieur. Concernant les **halles sportives intérieures**, elles proposent de fixer la température maximale à **17°C** (14°C pour les bulles de tennis non isolées) et de ne pas prolonger l'éclairage au-delà de l'activité pour réduire les dépenses énergétiques.

S'alignant sur les mesures cantonales concernant l'éclairage public, les communes se sont entendues pour préconiser **l'extinction nocturne des routes, des rues et des chemins appartenant aux communes**, en tenant compte des contraintes techniques et sécuritaires, des spécificités locales et des horaires des transports publics. La même recommandation s'applique aux espaces publics, tels que parcs et aires de jeu, de même qu'à l'éclairage extérieur des bâtiments.

L'Association des communes genevoises se félicite des mesures recommandées qui permettront d'atteindre les objectifs d'économie d'énergie.

Contact presse

Leila Bernasconi, Conseillère de direction en charge de la communication
E-mail : l.bernasconi@acg.ch, tél. +41 22 304 55 38, portable +41 78 771 88 53.